

AR Prefecture

063-200072080-20230321-CC20230214-DE  
Reçu le 21/03/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 7 MARS 2023

***Nombre de Conseillers :***

*En exercice : 53*

*Présents : 37*

*Votants : 46*

L'an deux mille vingt-trois, le 7 mars à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 1 mars 2023 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

N° CC2023-02-14

**OBJET :**

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ  
DE TRAVAUX DE  
L'ARBORETUM DU BOIS DES  
BROSSES**

**Présents :** Jean-Yves ARNAUD ; Denis ASTRUC ; Michel BANCAREL ; Didier BOURNAT ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Guy CHARTOIRE ; Daniel CLUZEL ; Serge COMPTE ; Pierrette DAFFIX-RAY ; Jacqueline DUBOISSET ; Robert DUBUIS ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Marc GIDEL ; Patrick GIDEL ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Christian JOUHET ; Claire LEMPEREUR ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Anthony PALERMO ; Bernard PENY ; Margaux PIQUELLE ; Valérie ROCHE ; Odile SOULIER ;

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents ayant donné procuration :** Cédric BOILOT ayant donné procuration à Jacqueline DUBOISSET ; Jérôme GAUMET ayant donné procuration à Bernard PENY ; Gilles GOUYON ayant donné procuration à Bernard FAVIER ; Bernard GRAND ayant donné procuration à Christian JEROME ; Marie-Christine LOURDIN ayant donné procuration à Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Jean-Marc SAUTERAU ayant donné procuration à Claire LEMPEREUR ; Catherine SIMONET ayant donné procuration à Anthony PALERMO ; Marie TARDIVAT ayant donné procuration à Michèle MEUNIER ; Jacques THOMAS ayant donné procuration à Laurent DUMAS ;

**Excusés remplacés par le suppléant :** Jean-Claude BELLARD remplacé par Gilles NAVARRO ; Bernard DUVERGER remplacé par Daniel CHARRAUX ; Bernadette GOURSON remplacé par Michelle DUBOISSET ; David SABY remplacé par Jean-Paul TOUVERON ;

**Excusés :** Marc BEAUMONT ; François BRUNET ; Aurélie DEFRETIERE ; Claude DUBOSCLARD ; Annelise DURON ; Pascale JEAN ; Christophe SARRE ;

**Secrétaire :** Karine BOURNAT-GONZALEZ ;

**AR Préfecture**

063-200072080-20230321-CC20230214-DE

Reçu le 21/03/2023 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du 8 novembre 2018 modifiant les statuts de la Communauté de Communes et l'autorisant à exercer en lieu et place des communes la compétence en matière de développement touristique,

**Vu** la délibération du 2 juillet 2019 approuvant le Projet de Territoire 2019-2030 et les actions de l'axe stratégique « Economie, tourisme, agriculture et forêt », visant à construire une offre touristique qui s'appuie sur le patrimoine architectural et la présence de l'eau sous toute ses formes,

**Vu** la décision du Président n°2022-29 du 14 décembre 2022 décidant d'adopter le plan de financement prévisionnel pour les travaux de réhabilitation de l'arboretum,

**Vu** l'avis d'appel public à la concurrence en procédure adaptée publié le 5 janvier 2023 sur la plateforme emarchespublics ayant pour objet : « Marché de travaux de réhabilitation de l'arboretum du bois des Brosses » et le 9 janvier 2023 dans le journal La Montagne,

**Considérant** que les critères de sélection des offres sont basés sur :

- Valeur technique de l'offre (pondération 60 points),
- Prix des prestations (pondération 40 points) ;

**Considérant** qu'à l'issue de l'analyse des offres, l'Office National des Forêts (Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial) a proposé l'offre économiquement la plus avantageuse :

- Pour le lot 1 d' un montant de 26 785,20€ TTC
- Pour le lot 2 d' un montant de 22 220,00€ TTC
- Pour le lot 3 d' un montant de 41 834,40€ TTC

**Propose au Conseil Communautaire :**

- de valider la décision d'attribution des lots 1, 2 et 3 du marché de travaux de l'arboretum à la société ONF,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document se rapportant à ce dossier,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :**

- adopte ces propositions
- charge M. le Président de la publication et de l'exécution de ces décisions,

.....  
Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy les Mines, le 7 mars 2023.

Le Président

Laurent DUMAS

**Pays**  
de  
**Saint-Eloy**  
communauté de communes